



Amicale Laïque de St Christophe du Ligneron
LES PUCES LIGNERONNAISES
ARTS ET TERROIR
Le Quarteron, route de Froidfond
85670 St Christophe du Ligneron



Tel : 02 51 93 60 34

Mail : lespucesligneronnaises@orange.fr

www.lespuces85.com

St Christophe du Ligneron, le 7 mars 2019

Madame, monsieur,

Comme chaque Année, l'ALSCL organise « les Puces Ligneronnaises », 2 foires à la brocante, antiquités et collections sur un terrain de 35000 m2.

Comme tous les ans, un espace Arts-Saveurs et Terroir vous est réservé.

- **CETTE ANNÉE LES PUCES LIGNERONNAISES AURONT LIEU : LE DIMANCHE 21 JUILLET 2019 ET LE DIMANCHE 11 AOUT 2019**
- Vous pourrez vous installer à partir de 14 H le samedi ou à partir de 6 H le dimanche matin. Attention le terrain ne sera pas ouvert et ne sera pas accessible avant 14h00 le samedi et la fermeture du terrain se fera à 22h00. Vous pourrez comme les autres années, vous restaurer le samedi soir de 19h00 à 21h00 et dormir sur place par votre propre moyen. Des sanitaires et douches sont à votre disposition. Le jour des Puces, le petit déjeuner, le déjeuner et une sandwicherie vous sont proposés sur place.

Pour toutes informations Saveurs-Arts et Terroirs vous pouvez joindre (Créateurs, producteurs ou revendeurs) :

- **Carole** au 02 28 10 91 55 ou 06 78 89 58 04 et à saveurs@yahoo.fr
- **Sandra** au 02 51 93 60 34 : Le lundi, mardi de 9h à 12h30 et de 13h15 à 16h15
Le mercredi de 9h à 11h 45 et Le Jeudi de 9 h à 12 h30
et / ou à lespucesligneronnaises@orange.fr

En cas d'absence, merci de laisser vos coordonnées sur le répondeur.

Tous nos exposants sont les bienvenus et nous serons toujours heureux d'accueillir vos confrères.

Merci à vous de nous permettre de garantir année après année une manifestation conviviale et de qualité.

Le Président de L'ALSCL, **Patrice Chapalain** & La Commission d'organisation des Puces Ligneronnaises



Règlement Général les Pucés Ligneronnaises-arts et terroir pour les 2 MANIFESTATIONS 2019

1. INSCRIPTION :

ARTS-SAVEURS ET TERROIR

A.L.S.C.L., LES PUCES LIGNERONNAISES, Le Quarteron, route de Froidfond, 85670 ST CHRISTOPHE DU LIGNERON

Tél. 02 51 93-60-34

(Horaires secrétariat : lundi-mardi : 9h-12h30,13h15-16h15 ; mercredi :9h-11h45 ; jeudi : 9h-12h30)

- **AUCUNE RESERVATION SANS PAIEMENT.**

- Les inscriptions seront prises dans l'ordre d'arrivée, de la participation aux deux foires ou non, et dans la limite des places disponibles. Pour demander une inscription, **il est impératif de:**
- **COMPLETER** l'imprimé d'inscription (loi en vigueur),
- **JOINDRE un chèque signé** du total de la réservation de juillet (encaissement au 22/07) et un du total de la réservation d'août (encaissement au 12/08) à l'ordre de l'A.L.S.C.L. Si vous désirez participer aux deux foires faire deux chèques (à défaut encaissement au 22/07),
- **JOINDRE un extrait K-bis de – 3 mois ou une photocopie recto-verso de votre carte professionnelle**

2. EMBLEMES : Tarifs : Voir structures d'accueil et prix sur bulletin d'inscription

- Pour les emplacements couverts, impossibilité de mettre vos véhicules à l'arrière, parking à proximité
- Pour les emplacements non couverts, tenir compte des dimensions de votre véhicule et de l'emplacement (4 m de façade sur 6 m de profondeur), sinon un parking est à proximité.
- **Interdiction de débiter et de stationner dans les allées pour raison de sécurité.**
- **L'ALSCL dégage toute responsabilité concernant les appareils électriques n'appartenant pas à l'association. Tout branchement pirate est interdit, tout branchement électrique devra être validé par l'association.**

3. STANDS : Le stand devra être obligatoirement occupé par son titulaire. Toute cession ou sous-location est formellement interdite.

4. CIRCULATION SUR LA FOIRE : Installation : le samedi exclusivement à partir de 14 H jusqu'à 22h00, le dimanche entre 6 h 00 et 8 h 30. Il sera interdit de circuler sur la foire après 8h30. HORAIRES STRICTS. Seuls les responsables de l'organisation seront habilités à autoriser la circulation sur la foire.

5. STATIONNEMENT Strictement INTERDIT sur les allées de sécurité. Les organisateurs se réservent le droit de faire appel à la fourrière en cas de non-respect de cette consigne.

6. TARIFS : L'affichage des prix est obligatoire sur les articles. Afin de conserver à la manifestation son caractère de qualité et de sérieux, **AUCUN OBJET pouvant porter atteinte à l'éthique ne sera accepté.**

7. RESPONSABILITÉ : Le comité décline toute responsabilité pour les dommages corporels ou matériels, objets cassés, volés etc. causés ou subis par les exposants. Du fait de leur admission, ils renoncent à tout recours contre le comité d'organisation. Les exposants devront prendre toutes précautions utiles en matière d'assurance pour la durée de la foire.

8. EN CAS DE FORCE MAJEURE ENTRAINANT LA SUPPRESSION DE LA FOIRE :

- 1 – intempéries : pas de remboursement
- 2 - annulation du fait des organisateurs : les fonds versés ne seront pas encaissés et rendus sans intérêts, sans que les exposants puissent exercer un recours à quelque titre que ce soit contre le comité d'organisation
- **3-Forfait de l'exposant : non remboursé si forfait 1 mois avant la foire, même avec certificat médical, sauf en cas d'hospitalisation**

Le retard d'ouverture, la prolongation ou la fermeture anticipée ne pourront donner droit à aucune indemnité de la part du comité organisateur.

9. En cas de retard pris sur la route, obligation de téléphoner au 02-51-93-60-34 avant 8h30 (voir art. n°10.)

10. Tout emplacement resté vacant à 8h30, le Dimanche de la foire pourra être attribué le jour sans qu'il puisse être réclamé de compensations par l'exposant forfait.

11. L'ALSCL se réserve le droit de décider de toute animation complémentaire pendant la durée de la manifestation.

12. Toute vente de Marchandises n'ayant pas de rapport avec l'activité déclarée lors de votre inscription sera soumise à autorisation de l'association

13. Il sera strictement interdit de démonter les stands avant fermeture soit 18h30. Aucune circulation ne sera tolérée avant 18 h 30, sauf véhicule de fonction des organisateurs.

14. Sur place, restauration, bars, sandwiches, frites. Halte-garderie pour les enfants à partir de 3 ans.

15. Sauf opposition écrite de votre part, L'ALSCL se réserve le droit d'utiliser à des fins pédagogiques, publicitaires ou commerciales votre image ou votre image en situation d'activité professionnelle.

16. Les coordonnées des exposants s'inscrivant hors délais n'apparaîtront pas sur le journal d'entrée.

17. LE FAIT DE PARTICIPER À CETTE MANIFESTATION IMPLIQUE, SANS RESTRICTION, L'ACCEPTATION DU PRÉSENT RÈGLEMENT

INSCRIPTION POUR LES PUCES LIGNERONNAISES

Du 21 Juillet 2019 & Du 11 Aout 2019

6H00-18H30

A.L.S.C.L

LES PUCES LIGNERONNAISES

ARTS ET TERROIR

LE QUARTERON, ROUTE DE FROIDFOND

85670 St CHRISTOPHE DU LIGNERON

Tél. : 02.51.93.60.34/06 78 89 58 04

lespucesligneronnaises@orange.fr

saveurs@yahoo.fr

ARTS ET TERROIR

Raison Sociale

Adresse Professionnelle

.....

Tél. Professionnel :

Courriel :

Spécialité :

Date et Lieu de Naissance :

Joindre obligatoirement à votre réservation :

1. une photocopie de votre carte professionnelle **recto/verso**,

2. une photocopie de votre pièce d'identité, **recto/verso**

3. votre **chèque de réservation signé**,

Toute inscription vaut validation du règlement.

Je demande la réservation d'un ou plusieurs stands, Standard non couvert 35€ (4m façade x 6 mètres profondeur), Standard angle non couvert (4m façade x 6 mètres) Couvert sans parquet 40€ (3 mètres façade x 3 mètres profondeur)

Vos coordonnées inscrites gratuitement sur le Journal d'Entrée, si inscription avant le 15 juin 2019

JE PARTICIPE AUX PUCES du : 21 JUILLET 2019 et/ou 11 AOUT 2019

(Merci de cocher la ou les cases correspondantes)

Attention !! Le Terrain ne sera pas accessible avant 14 H 00, le SAMEDI.

	STANDARD	STANDARD ANGLE	COUVERT
JUILLET 2019	35 €	40 €	40 €
AOUT 2019	35 €	40 €	40 €

• Entourer ou surligner la case désirée

Électricité en fonction des disponibilités de l'Association	Juillet		Aout	
	1 prise 220/240 Rallonges non fournies par l'association. Merci de vous équiper.	5.00 €	=€	5.00€
Repas SAMEDI soir	Juillet		Aout	
SAMEDI soir 19h à 21 h	8.00 € x	=€	8.00 € x	=€

Total Emplacement + elect+repas Sam soir JUILLET€
Total Emplacement + elect+repas Sam soir AOUT€

(Si vous désirez participer aux deux foires, faire deux chèques à l'ordre de l'A.L.S.C.L, à défaut encaissement du chèque global au 22/07)
(En fonction du taux de remplissage, des emplacements pourront être déplacés pour éviter des emplacements vides.)

Tampon commercial

Je joins un chèque à cette réservation qui sera remis en banque le lendemain de la foire.

Remarques personnelles de l'exposant :

Lu et approuvé (mention manuscrite)

I